

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LA POLITIQUE

Du Petit Bleu :

Les portes de la salle Wagram ont été fermées. Cette mesure de précaution n'a pas changé le caractère de la manifestation. On aurait beaucoup crié dans la salle, on a beaucoup crié dehors. C'était le seul résultat qu'on pouvait attendre.

Il y en a un autre qui n'est pas négligeable ; quelques crânes ont été endommagés, quelques yeux ont été pochés, quelques chapeaux ont été cabossés et quelques cannes ont été cassées. Ce sont là des arguments qui ne prouvent pas grand'chose pour ou contre la revision.

On pourrait traiter ces bagarres avec une certaine indifférence, car les badauds qui sont la plupart du temps les victimes de ces bousculades, parce qu'ils sont en majorité, ne sont pas forcés d'aller promener leur oisiveté aux abords d'une réunion interdite.

Mais ce n'est pas là un simple incident ; il arrive souvent qu'on se donne quelques coups de poing et qu'on reçoit quelques horions et ces petites mésaventures ne laissent pas de trace.

Il n'en est pas de même cette fois ; les esprits sont depuis longtemps surchauffés par les polémiques de journaux et par les déclamations des orateurs dans des réunions privées : on éprouve le besoin de passer des paroles aux actes et de mesurer la solidité de ses convictions à l'énergie de son biceps. Les deux partis voulaient d'abord se rencontrer dans un lieu clos et couvert, on a trouvé qu'il était plus sage de les laisser à la porte ; ils ont beaucoup crié : vive la revision ! à bas la revision ! vive l'armée ! vive la liberté ! à bas les traîtres ! vive Déroutède ! vive Zola ! vive Picquart ! vive la République ! et même vive le roi !

Ce n'est là qu'une première rencontre ; mais le premier choc a eu lieu, il sera suivi de beaucoup d'autres. Et c'est là un symptôme grave. On commence par des bagarres, on finit par des émeutes, et il faut un gouvernement très fort pour les réprimer ; car enfin, en dehors des exaltés des deux côtés, nous sommes un bon nombre de gens tranquilles qui avons le droit d'exiger la sécurité de la rue.

Il y a un autre symptôme assez inquiétant. C'est l'inégalité de traitement entre les perturbateurs. M. de Pressensé trouble l'ordre, on l'arrête, c'est très bien, on le relâche, c'est parfait et c'est surtout conforme aux habitudes. M. Déroutède demande la permission de haranguer le peuple sur la place publique, on la lui accorde ; il obtient même la protection de la police et il peut librement se promener à la tête des manifestants et au besoin se laisser porter en triomphe. Il mobiliserait demain quelques milliers d'hommes qu'il aurait peut-être une escorte de gardes de Paris.

Nous honorons le patriotisme de M. Déroutède qui est très sincère ; mais il peut devenir dangereux s'il rencontre certaines complicités.

La loi pour tous, la justice pour tous, l'ordre dans la rue, la mise à la raison de tous les perturbateurs quelle que soit leur

opinion. C'est ce que nous demandons au gouvernement. Il ne faudrait pas beaucoup de bagarres semblables à celle d'hier pour que, dans l'état des esprits, ne surgissent des désordres graves dont on ne peut calculer les conséquences.

LA MORT DE M^{ME} CARNOT

M^{me} Carnot, veuve du président de la République, est morte vendredi soir, à dix heures, en son château de Presles, à la Ferté-Alais.

La mort de M^{me} Carnot causera dans le pays une douloureuse impression. Certes, depuis l'inoubliable catastrophe qui vint endeuiller sa vie, la veuve de l'ancien président de la République se tenait à l'écart des cérémonies publiques où elle brillait autrefois au premier rang ; mais l'oubli ne s'était pas fait autour d'elle, les hommages silencieux des puissants du jour comme ceux de la foule, entouraient l'épouse infortunée d'une auréole de sympathie et de respect.

M^{me} Carnot eut dans sa douleur la consolation de ne connaître ni l'indifférence ni l'abandon. Quant, à l'occasion du mariage de son fils, elle rouvrit son salon, il fut aussi fréquenté qu'au beau temps de l'Élysée par les personnages politiques les plus considérables, les ambassadeurs, les souverains même. On se rappelle que l'impératrice de Russie, venant à Paris, tint à lui rendre visite. C'est dire quelle grande place M^{me} Carnot occupait dans le monde politique de notre pays.

Fille d'un homme éminent, Dupont-White, elle fut une fille de cœur et une femme de bien. Jamais les malheureux ne s'adressèrent vainement à son inépuisable obligeance ; elle était accueillante et bonne, bien que sa simplicité se fit parfois un peu hautaine. Elle se montra enfin une épouse accomplie, une mère admirable, une vraie Française.

On connaît la sollicitude de M^{me} Carnot envers les familles nombreuses et pauvres, et plus récemment encore la fondation qu'elle établit au profit des veuves et des orphelins avec le produit de la souscription des Dames françaises faite en vue d'élever un monument à la mémoire du président, assassiné par le poignard stupide de Caserio.

M^{me} Carnot comprit que l'hommage le plus beau qu'elle pût rendre à une si chère mémoire, c'était celui qui viendrait de cœurs reconnaissants, et elle chargea l'Institut de distribuer le revenu annuel des sommes recueillies, aux veuves ayant les plus lourdes charges et le plus grand mérite dans l'accomplissement de leur devoir maternel.

Quant à nous, devant le cercueil de M^{me} Carnot, nous ne sentons pas d'autres paroles que des paroles de deuil nous monter aux lèvres, et nous nous inclinons avec respect.

L'Affaire Dreyfus

Graves désordres

MM. Vaughan, directeur de l'*Aurore*, de Pressensé et Morhardt, rédacteurs au *Temps*, avaient organisé un meeting en faveur de Dreyfus. Ce meeting devait avoir lieu dimanche après-midi.

M. Paul Déroutède déclara qu'il se rendrait à la réunion avec ses amis.

Le propriétaire de la salle louée, craignant des bagarres, revint sur sa décision et refusa de livrer la salle.

De graves incidents se sont produits, au

moment où divers groupes ayant à leur tête, d'un côté les organisateurs de la réunion, de l'autre Paul Déroutède, se sont rencontrés à la porte de la salle.

MM. Vaughan, de Pressensé, Morhardt, Paulin Méry, député, etc... ont été mis en état d'arrestation.

Pendant plusieurs heures, la police a été à peu près impuissante à mettre fin aux bagarres qui éclataient de tous côtés.

Ces scènes regrettables se sont renouvelées dans la soirée.

Dans l'après-midi, les personnes arrêtées ont été mises en liberté.

* *

Jaurès à Trianon

Dimanche, Jaurès a prononcé à Trianon, devant 5,000 personnes, un violent discours contre l'état-major.

Il a demandé la suppression de la justice militaire et a fait voter un ordre du jour rappelant que le pouvoir militaire doit être subordonné au pouvoir civil.

À la sortie, on a acclamé Zola, Picquart jusqu'à la ligne des agents qui brisaient en deux courants, ce flot de manifestants excités.....

* *

Il serait fort sage de s'adresser à la raison qui perd ses droits dans cette triste affaire, et d'inviter au calme des exaltés qui ne demandent qu'à s'échauffer.

C'est gaspiller un peu son temps et son éloquence. Et il serait plus opportun de montrer le danger qui résultera : de l'usage fâcheux de la liberté de réunion.

* *

L'Opinion de M. Cavaignac

On mande de Brive :

M. Cavaignac, se rendant à Souillac pour l'inauguration de la statue de l'amiral de Verninac, a rencontré un journaliste parisien à qui il a fait les déclarations suivantes :

- La revision, si elle se fait publiquement, ne peut être qu'une comédie judiciaire, pour trois raisons principales :
- 1^o L'impossibilité matérielle de communiquer le dossier secret ;
- 2^o L'impossibilité de désigner les personnes qui reçoivent les documents probants établissant la trahison de Dreyfus ;
- 3^o L'impossibilité absolue pour diverses causes de faire comparaître certains indicateurs et témoins. »

INFORMATIONS

Election Législative

(Deuxième circonscription de Narbonne)

Inscrits, 18,125 ; suffrages exprimés, 9,887.

M. Paul Narbonne, radical socialiste, 7,450 voix, élu.

M. Olive, turrelliste, 1,870 voix.

M. Franc, turrelliste 385 voix.

M. Berlioz, qui n'avait pas fait acte de candidat, a obtenu 102 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Turrel invalidé.

CORSE

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu à Bastia :

MM. le Colonel Astima... (élu) 7,129 voix.

Gavini..... 6,751 —

Election sénatoriale

PUY-DE-DÔME

Ont obtenu :

MM. Goyon, radical..... 526 voix

Chantagrel, ancien député, radical socialiste..... 342 —

Marignier, opportuniste... 233 —

Fabre, radical..... 37 —

Ballottage.

Il s'agit de remplacer M. Gaillard, opportuniste, décédé.

Deuxième tour

MM. Chantagrel, radical-socialiste, 626 voix, élu.

Goyon, radical, 510 voix.

A la Présidence

Le successeur du général Hagron dans les fonctions de chef de la maison militaire du président de la République et de secrétaire général de l'Élysée, vient d'être désigné. C'est le colonel d'état-major Bailloud, commandant le 11^e régiment d'artillerie à Versailles, et qui est promu général de brigade.

Déplacements Ministériels

Le conseil municipal de Toulon a voté 6,000 fr. pour la réception de M. Lockroy.

C'est décidément le croiseur *Pothuau*, dont on a réparé l'hélice, qui recevra le ministre pour le conduire en Corse, en Tunisie et en Algérie.

Il sera escorté du *Galilée*. Le vice-amiral Fournier et les contre-amiraux Maréchal et Roustant embarqueront sur le *Pothuau* pour accompagner M. Lockroy à Bizerte jusqu'à Rachgoun.

Marine

L'amiral Fournier, en prenant possession du commandement de l'escadre, a adressé un ordre du jour dans lequel il a dit qu'il détient un poste de combat et qu'il ne faillira pas à la tâche qui lui incombe.

Il compte sur le dévouement de tous.

— Le torpilleur de haute mer *Coureur* va entrer en armement définitif à Toulon.

Il sera mis, aussitôt prêt, à la disposition du vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée.

Congrès de la Ligue de l'enseignement

On télégraphie de Rennes que la séance solennelle de clôture a eu lieu hier.

Le congrès a émis le vœu que les préfets fussent dépossédés de la nomination des instituteurs et que cette nomination fût confiée à l'autorité universitaire.

Un télégramme d'affectueux dévouement a été envoyé à M. Félix Faure, président d'honneur de la Ligue.

Protestation de M. de Dion

M. de Dion, dans une lettre qu'il a communiquée cette nuit à la presse, proteste contre certaines imputations le représentant comme un ennemi des travailleurs et, à l'appui de son dire, envoie 1,000 francs pour soulager la misère des femmes et des enfants des terrassiers grévistes.

Le retour de M. de Brazza

M. de Brazza est arrivé à Pauillac. Outre M. de Brazza, M. Superville, chef du cabinet de M. de Lamoignon, commissaire général du Congo, est venu à Pauillac pour souhaiter la bienvenue à M. Liotard, arrivé avant-hier.

L'affaire Paulmier-Turot

Le duel Paulmier-Turot a eu lieu le 1^{er} octobre, aux environs de Paris.

C'est M. de Dion qui dirigeait le combat. Après avoir rappelé aux deux adversaires les prescriptions qu'ils doivent observer, il les met en garde.

M. Paulmier, mince, petit, alerte, charge aussitôt avec une véritable furie. M. Turot, absolument calme, sans rompre, cherche à

CHRONIQUE LOCALE

Bourses des Lycées et Collèges

Par arrêté ministériel du 26 septembre, il a été attribué au jeune Advier Pierre-Alexandre, de Cahors, une bourse d'externat au Lycée de Cahors.

Au jeune Baudru Laurent, de Cahors, une bourse d'externat au Lycée de Cahors.

Au jeune Dujarric de la Rivière René, de Cahors, une bourse d'externat au Lycée de Cahors.

Au jeune Combecave Julien, une bourse de demi-pensionnat au Lycée de Cahors.

A M^{lle} Fournié, de Cahors, une 1/2 bourse d'internat au Lycée de filles de Montauban.

A M^{lle} Courounet Alice, de Nozac, une bourse entière d'internat au collège de jeunes filles de Cahors.

Au jeune Lascoux Paul, de Souillac, 1/4 de bourse d'internat au Lycée de Cahors.

Au jeune Masbou Marcel, de Lunan, 1/2 bourse d'internat au collège de Figeac.

Au jeune Crabol Jules, de Cahors, une bourse d'externat au Lycée de Cahors.

Au jeune Delpech, de Puy-l'Evêque, 1/2 bourse d'internat au collège de Figeac.

Au jeune Bourdiol Jean, de Cahors, 3/4 de bourse d'internat au Lycée de Cahors.

Au jeune Magnol Ernest, de Gourdon, 1/2 bourse d'internat au collège de Figeac.

Au jeune Bladier Pierre, de Léobard, 1/2 bourse d'internat au Lycée de Cahors.

Médailles

Deux médailles de bronze ont été décernées à MM. Buffet, instituteur à Lentillac (Figeac), et Clermont Louis, instituteur à Autoire, pour cours d'adultes.

Mouvement dans le Personnel des Instituteurs titulaires

Par arrêtés de M. le Préfet du Lot, en date du 26 septembre et du 1^{er} octobre 1898, rendus sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, sont nommés :

M. Carbonnel, instituteur titulaire à Vers, instituteur adjoint à Cahors (Vieux-Palais) ; M. Delbos, instituteur titulaire à Montdormer, instituteur titulaire à Vers, M. Couderc, instituteur adjoint à Cazals, instituteur titulaire à Montdormer.

Mlle Reynes, directrice de l'école publique de la rue Fénelon, à Cahors, institutrice titulaire à Glédines (Souceyrac) ; Mlle Tardieu, directrice de l'école publique de Souillac, directrice de l'école publique de la rue Fénelon, à Cahors ; Mlle Salives, institutrice titulaire à Arcambal, directrice de l'école publique de Souillac ; Mlle Delmas, institutrice à Bédrier, institutrice titulaire à Arcambal ; Mlle Buffet, institutrice titulaire à Lentillac (Figeac), institutrice titulaire à Bédrier.

Mme Lalaurie, institutrice titulaire à St-Hilaire (Lalbenque), institutrice titulaire à Lentillac (Figeac) ; Mme Roussel, institutrice titulaire à Vaylats, institutrice titulaire à Issendolus ; Mme Ferrié, institutrice titulaire à Cras (non installée), institutrice titulaire à Fages, (St-Martin-de-Vers), M. Clermont, instituteur titulaire à Autoire instituteur titulaire à Prudbomat ; M. Delpech, instituteur titulaire à Leyme, instituteur titulaire à Autoire ; M. Triolet, instituteur titulaire à Bédrier, instituteur titulaire à Leyme ; M. Buffet, instituteur titulaire à Lentillac (Figeac), instituteur titulaire à Bédrier ; M. Lalaurie, instituteur titulaire à St-Hilaire (Lalbenque), instituteur titulaire à Lentillac (Figeac) ; M. Couderc, instituteur titulaire à Pomarède, instituteur titulaire à St-Hilaire (Lalbenque) ; M. Bonhomme, instituteur titulaire à Calès, instituteur titulaire à Pomarède ; M. Audubert, instituteur titulaire à Bédrier, instituteur titulaire à Calès ; M. Roussel, instituteur titulaire à Vaylats, instituteur titulaire à Issendolus.

M. Pouget, instituteur titulaire à Lunegarde, instituteur titulaire à Vaylats ; M. Grimal, instituteur titulaire à Issendolus, instituteur titulaire à Lunegarde, commune de Fontanes-Lunegarde ; M. Galtié, instituteur titulaire à Flaujac, instituteur titulaire à Thédillac ; M. Delbouis, instituteur titulaire à Tour-de-Faure, instituteur titulaire à Flaujac ; M. Barel, instituteur titulaire à Thédillac, instituteur titulaire à Tour-de-Faure.

Mme Delbouis, institutrice titulaire à Tour-de-Faure, institutrice titulaire à Flau-

jac ; Mme Barel, institutrice titulaire à Thédillac, institutrice titulaire à Tour-de-Faure ; Mlle Malbec, institutrice adjointe, titulaire à Thémènes (non installée), institutrice adjointe titulaire à Cremps ; Mlle Leymarie, institutrice titulaire à Lebreil, institutrice titulaire à Condat ; Mme Lagarrigue, institutrice titulaire à St-Jean-de-Laur, institutrice titulaire à Promilhanes.

M. Romec, instituteur titulaire à Promilhanes, instituteur titulaire à Saint-Jean-de-Laur ; M. Ségala, instituteur adjoint, à Frayssinet-le-Gourdonnais, instituteur titulaire à Saint-Martin-le-Redon.

La prochaine classe

La classe de 1897, qui doit être incorporée en novembre prochain, comprendra un peu plus de 76.000 jeunes soldats qui ne devront qu'une année de service.

Sur ce nombre, il y en a près de 64.000 qui sont dispensés de deux ans de présence dans l'intérêt de leur famille.

Quant aux grands services publics, enseignements, cultes, arts, agriculture, commerce, industrie, sciences et lettres, ils ne procurent que 4.105 exceptions à la loi du service de trois ans ; c'est bien peu, surtout si l'on observe que le nombre total des incorporations annuelles s'élève à plus de 230.000.

Les bureaux de poste et les valeurs à recouvrer

M. le ministre du commerce vient de faire signer, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes, un décret ayant pour but de hâter et de simplifier les règlements de comptes entre les bureaux de poste et les expéditeurs de valeurs à recouvrer.

Avant ce décret, lorsqu'une valeur avait été réexpédiée, par suite de changement de résidence du débiteur, le bureau de poste de la nouvelle résidence, qui encaissait les fonds, devait les transmettre à l'expéditeur par l'intermédiaire du bureau auquel l'envoi avait été d'abord adressé.

Sous le régime du décret, cet intermédiaire est supprimé et la somme versée sera envoyée directement du bureau qui encaisse à l'expéditeur.

Phylloxéra

PLANTS AMÉRICAINS

Le Préfet du Lot, Vu la délibération du Conseil général, en date du 25 avril 1895, relative à la création d'une pépinière de plants américains apès à la reconstitution des coteaux

Informe les propriétaires du département que l'administration tient gratuitement à leur disposition des plants américains provenant de la pépinière départementale.

Ces plants, comprenant 15,000 boutures environ, appartiennent aux espèces suivantes :

- Riparias divers, 700 boutures ;
- Ruspestris, id. 800
- Hybrides divers amérigo x américains, 4,500 boutures ;
- Hybrides divers franco x américains, 9,000 boutures.

Les demandes devront être adressées à M. le professeur départemental d'agriculture, Directeur de la pépinière, avenue de la Gare, à Cahors, avant le 1^{er} décembre prochain, dernier délai ; elles devront mentionner le nombre et les espèces des plants désirés, et être accompagnées de l'avertissement pour l'acquit des contributions directes, que le demandeur aura reçu au commencement de la présente année, ou, à défaut, d'un extrait du rôle de l'impôt foncier délivré par le percepteur.

Les plants accordés sont livrés gratuitement à partir du 1^{er} janvier 1899, au siège de la pépinière, quartier de la Barre, maison Pouzergue.

Toutefois, les personnes qui désireront recevoir leurs plants à domicile, devront envoyer au préalable, au Directeur de la pépinière, le montant des frais d'envoi et d'emballage.

Après le 15 février, les plants qui n'auront pas été réclamés, pourront être distribués à d'autres agriculteurs.

L'administration ne prend l'engagement de remplir les commandes que dans la mesure des plants dont elle pourra disposer.

CAHORS

La rentrée des classes

C'est aujourd'hui une des grandes jour-

nées de l'année scolaire : la rentrée des classes.

Potaches et petits écoliers, élèves des établissements universitaires et enfants des écoles ont aujourd'hui réintégré les lycées, collèges et écoles, pour y travailler dix mois durant jusqu'au jour d'une nouvelle libération que précèdera la solennelle et traditionnelle cérémonie de la distribution des prix.

Nous croyons savoir, et nous nous en réjouissons, que la rentrée a été excellente pour tous ces divers établissements.

Foire

La foire du 1^{er} Octobre a été très importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kilos ; attelages, de 400 à 700 fr. la paire

Porcs. — Porcs gras, de 34 à 38 fr. les 50 kilns ; porcelets, de 8 à 20 fr.

Moutons. — Moutons gras, de 50 c. à 55 le kilo ; Le cours des brebis et des agneaux est un peu en baisse.

Halle. — Blé en vente : 500 hectolitres ; vendus, 485, prix moyen, 20 fr. l'hectolitre ; maïs en vente : 400 hectolitres ; vendus, 375 ; prix moyen, 12 fr. 50 l'hectolitre ; pommes de terre, 5 fr. les 80 litres ; volailles grasses, 70 c. le demi-kilo ; lapins domestiques, 45 c. le demi-kilo ; œufs, 85 c. la douzaine ; vendange, de 0 fr 15 à 0 fr. 25 le kilo.

Tribunal correctionnel

Audience du 5 octobre

Contributions indirectes — Antoine Servant, de Tourniac, commune de St-Cirq, transportait sans expédition un fut contenant 30 litres de vin. Bernard Rosières, cordonnier à Lherm qui l'accompagnait avoue être l'instigateur de la fraude commise

Le tribunal condamne Servant à 10 fr. d'amende et Rosières à 200 fr.

— Le 13 avril dernier 3.984 allumettes en bois, d'origine frauduleuse étaient saisies au domicile de Jules Rigal, contrebandier de profession.

Le tribunal le condamne par défaut à 200 fr. d'amende

— Jean Bousquié, bien connu des ménagères de Cahors, a été encore surpris en flagrant délit de colportage d'allumettes de fraude. 300 fr. d'amende.

— Baptiste Rigal de Cahors, qui a été trouvé détenteur de 250 allumettes en bois d'origine frauduleuse et de 320 paquets d'allumettes, est condamné à 200 fr. d'amende.

Vol. — Charles M..., terrassier à Catus, qui a été trouvé en possession d'une montre en argent d'une valeur de 30 fr., qui avait été volée à M. Raymond Soulié, est condamné à un mois de prison avec bénéfice de la loi Béranget.

Port d'arme prohibée. — A. D., canonnier au 18^e d'artillerie, est condamné à 16 fr. d'amende, avec application de la loi Béranget, pour port d'arme prohibée.

Chasse sans permis et falsification de permis de chasse. — J. R. charron à St-Matré, inculpé d'avoir chassé sans être muni d'un permis et d'avoir falsifié un permis de chasse est condamné à 25 fr. d'amende pour le premier délit, et à 6 jours de prison pour le second avec application de la loi Béranget, pour ce dernier seulement.

Coups et blessures. — J. D..., propriétaire à Fargues, qui a porté des coups et fait des blessures à Cournou, sur le champ de foire de Montcuq, le 7 septembre dernier, est condamné à 16 fr. avec bénéfice de la loi Béranget

— M^{me} Vaysse épouse Villefaunès, de Pomarède, inculpée d'avoir crepé le chignon à Anne Billard, épouse Lacombe, est condamnée à 25 fr. d'amende.

MADAME SANS-GÈNE

Demain soir, mercredi 5 octobre, à 8 heures 1/2, représentation extraordinaire de l'immense succès *Madame Sans-Gêne*, comédie en 4 actes de MM. Sardou et Moreau, par l'excellente tournée E. Berny, du Vau-deville. avec le concours de M^{me} Gabrielle Berny dans son rôle de la Maréchale Lefebvre.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 septembre au 4 octobre 1898

Naissances

Deleros, Antonia-Marthe, place Rousseau-Pezet, Lucile-Eugénie, r. de l'Université, 15.

tirer parti de sa haute stature en tendant le fer pour tenir son adversaire à distance. M. Paulmier, qui paraît très entraîné en escrime, s'empare du fer par liement et tire dessous, la main de seconde.

Plusieurs reprises ont lieu, M. Turot est touché quatre fois ; deux fois à la cuisse, une fois au flanc et au creux de l'estomac. M. Paulmier, de son côté, est atteint à la lèvre supérieure du côté droit par un coup fouetté, disent les uns, pointé, disent les autres. Les témoins, en vertu d'une convention spéciale interdisent l'examen de leurs clients par la partie adverse, et font continuer la lutte.

Enfin, dans un dernier engagement, M. Turot est touché par un coup de seconde au haut de la cuisse. Son état d'infériorité est trop manifeste pour que le combat puisse se prolonger. M. Gérault-Richard annonce que son client est touché et ne peut continuer.

Pendant que les amis des adversaires leur serrent la main et les félicitent sur leur courage éclatant, les témoins se réunissent et rédigent le procès-verbal.

Cérémonie patriotique

Dimanche a eu lieu à Fourgerolles, l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts pendant la guerre de 1870 ; M. Mougeot présidait la cérémonie.

M. Mougeot a été salué à la gare de Dillevillers par les maires de Corbenay et d'Aillevillers qui ont fait l'éloge du ministre Brisson.

M. Mougeot a prononcé un discours patriotique très applaudi au cours duquel, montrant du geste les Vosges, il a dit : « Si les crêtes de ces montagnes bornent l'horizon des regards, elles ne sauraient borner l'horizon de l'espérance ».

Répondant à un passage du discours du maire, M. Mougeot affirme que le gouvernement connaît tous ses devoirs, et que le plus grand et le plus noble pour lui, est de veiller avec un soin jaloux et incessant à la sauvegarde de l'honneur de la patrie (Applaudissements, cris : « Vive Mougeot ! Vive la République ! »). Un banquet a eu lieu à 5 heures.

Promotion du capitaine Marchand

Le capitaine Marchand vient d'être promu chef de bataillon. Cette promotion est ainsi libellée à l'*Officiel* :

« Est promu au grade de chef de bataillon (choix hors tour, faits de guerre dans l'Oubanghi). M. Jean-Baptiste Marchand, capitaine à l'état-major hors cadre dans l'Oubanghi, en remplacement de M. Muller, admis à la retraite ».

La commission de la paix Hispano-Américaine

Samedi a siégé pour la première fois, dans le grand salon de la galerie des fêtes du ministère des affaires étrangères, spécialement aménagé à cet effet, la commission hispano-américaine, chargée de négocier le traité de paix définitif entre les deux puissances.

La séance a été reprise hier.

Les Warrants agricoles

M. Viger vient de constituer une commission composée de membres du conseil supérieur de l'agriculture et des deux rapporteurs de la loi sur les warrants agricoles au Sénat et à la Chambre, MM. Calvé et Chastenet.

Cette commission étudiera, sous la présidence du ministre de l'agriculture, les diverses actions relatives à la loi précitée.

Grève générale

Le mouvement gréviste qui, jusqu'ici ne s'était étendu qu'aux terrassiers, puisatiers, mineurs, charretiers, démolisseurs, s'est généralisé hier, et toutes les corporations du bâtiment : maçons, serruriers, peintres, etc., ont décrété à l'unanimité la grève générale si aujourd'hui, dernier délai, les entrepreneurs ne donnaient satisfaction aux terrassiers.

Les anarchistes

On mande de Genève :

Les mesures les plus sévères continuent à être mises à exécution par le gouvernement fédéral à l'égard des anarchistes résidant en Suisse

La découverte d'une nouvelle conspiration ourdie, assurément par les anarchistes de Zurich contre le général Bava Barcaris, ancien dictateur de Milan pendant l'insurrection, lors de son récent voyage en Suisse, a motivé, encore, de nombreuses arrestations et expulsions.

Publications de Mariages

Brassaud, Jean-Etienne, secrétaire de la mairie de Cahors et Lafon, Marie-Arsène-Marthe, sans profession.

Géniès, Joseph, tailleur de pierre et Fourès, Marie, lisseuse.

Ponery, Joseph-Michel, vérificateur des tabacs et Parade, Marie, sans profession.

Décès

Boissières, Gaston-Maurice, 17 mois, rue du Four-Ste-Barbe, 6.

Fourastié, Marcel, 7 mois, rue Vayrols, 4. Gastal, Françoise, veuve Imbert, 75 ans, sans profession, à l'hospice.

Pouget, Gabrielle-Pauline, 13 mois, rue Labarre, 34.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro, plusieurs correspondances.

Arrondissement de Cahors

LACAPPELLE-CABANAC. — Vol. — Deux porcs à l'engrais ont été volés au sieur Oulhères métayer à la Chambre, dans la nuit de Jeudi à vendredi.

Une enquête est ouverte.

MAUROUX. — Voleur incorrigible. — Dimanche dernier, la gendarmerie de Puy-l'Evêque a arrêté le sieur Mortejon tailleur d'habits pour vol de poules et autres choses.

Il venait de purger une condamnation de 20 jours pour vol de blé.

MOULINBESSOU. — Accidents. — Mercredi soir, M. Louis Courrech, docteur-médecin à Valprionde, au moment de rentrer chez lui reçut un coup de pied de son cheval à Lastours, où il soignait le petit Lagard, atteint de la fièvre typhoïde. M. Fabre fut appelé en toute hâte à 10 heures du soir, on fut obligé de coucher le jeune docteur et on ne put le transporter que le lendemain soir. Mais au moment où il rentrait chez lui, son domestique s'évanouit, et peu s'en est fallu qu'en tombant il n'écrasât son maître et lui démit l'autre bras. L'état du docteur est satisfaisant.

— Lundi dernier, le jeune Lacombe, s'est donné un coup d'hachon en émondant un chêne. Son état n'est pas grave.

— Les curiosités du pays. — Malgré la pluie que nous avons vu tomber avec satisfaction, la sécheresse persiste, et les abîmes qui bientôt seront visités avec un aussi vif intérêt que ceux de Padirac, peuvent être facilement visités sans que l'eau gêne l'excursion souterraine.

Il faut bien croire que ceux qui s'y sont hasardés n'étaient pas assez bien outillés pour bien explorer ces souterrains si intéressants.

Quand donc les amateurs de Padirac, voudront-ils visiter le pays si pittoresque de St-Félix, Valprionde et les environs.

Arrondissement de Figeac

BLARS. — Bureau de tabac. — Depuis le 1^{er} octobre Mme Clotilde Boucary, veuve d'un instituteur décédé en Algérie, tient le bureau par suite de la révocation du titulaire.

Le public est enchanté et loue l'administration du choix heureux qui a été fait.

Arrondissement de Gourdon

LES FÊTES DE SOUILLAC

Dimanche, la jolie petite ville de Souillac était en fête. Elle glorifiait la mémoire de l'un de ses plus dignes et de ses plus illustres enfants : l'amiral Raymond de Verninac de St-Maur.

Verninac était capitaine de corvette en 1833, lorsqu'il fut désigné, sur la demande de Champollion le jeune, pour aller, avec l'ingénieur Lebas, chercher sur le Luxor, en Egypte, l'obélisque qu'il fit transporter de Thèbes en France et qu'il amena, en remontant la Seine, place de la Concorde le 8 avril 1834.

Sous-secrétaire d'Etat à la marine le 6 juin 1848, Verninac devint ministre le 17 août suivant.

La même année, le général Cavaignac le promut contre-amiral, et il suivit, le 20

décembre, le chef du pouvoir exécutif dans sa retraite.

Il fut ensuite gouverneur de la Réunion, puis gouverneur des établissements français dans l'Inde.

Rappelé en 1856, il fut mis au cadre de réserve et se retira de la scène politique, d'où ses opinions républicaines le tinrent éloigné jusqu'à sa mort.

La statue en bronze de l'amiral Verninac est l'œuvre de M. Eugène Boverit, lauréat de l'Institut, plusieurs fois médaillé au Salon et auteur du monument de l'explorateur Treich-Laplène, à Ussel.

Située sur la place en face l'hôtel du Grand-Cerf, aux abords de la route nationale n° 20 de Paris à Toulouse, elle est d'un effet admirable.

Favorisée par un temps superbe, la fête a été on ne peut mieux réussie.

A 11 heures une foule énorme se pressait aux abords de la gare pour recevoir les représentants du gouvernement et le Président d'honneur du Comité d'organisation des fêtes, M. Cavaignac.

Nous avons pu remarquer parmi les notabilités :

M. Devals, préfet du Lot, délégué du gouvernement.

MM. Pauliac et Talou, sénateurs du Lot ; M. Vival et M. Rey, députés ; M. Labrousse, sénateur de la Corrèze et MM. Bussièrès et Lachaud, députés de la Corrèze.

M. Cavaignac accompagné de M. de Verninac, arrivent quelques minutes après et le cortège se rend en ville précédé par la musique du 7^e de ligne.

Des hourrahs frénétiques sont poussés par la foule sur tout le parcours. On entend de toutes parts les cris de : Vive Cavaignac ! Vive la République !

A midi, un grand banquet de 300 couverts a eu lieu dans la cour de l'école laïque.

A la table d'honneur se trouvaient, M. Malvy, maire de Souillac, président ; M. le Préfet ; MM. Cavaignac, de Verninac, Talou et Pauliac, sénateurs ; M. le capitaine Blondelat, capitaine d'état-major de l'infanterie de marine, délégué de M. le ministre de la marine ; MM. Vival et Rey, députés ; M. Labrousse, sénateur ; MM. Bussièrès et Lachaux, députés ; M. le président du Tribunal civil de Gourdon ; M. Favard, inspecteur d'Académie ; M. le commandant de gendarmerie ; MM. Casaignes, Bénèche, Linol, Daffas, Iscard, conseillers généraux ; les sous-préfets de Figeac et de Gourdon ; M. Desprats, conseiller de préfecture et plusieurs autres personnages politiques ou fonctionnaires dont les noms nous échappent.

Le menu a été irréprochable. Pendant toute la durée du repas la musique du 7^e a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire. On a particulièrement applaudi « les Echos du Quercy » qui ont enlevé l'assistance.

Au champagne M. le préfet prend le premier la parole.

Il est heureux d'avoir été délégué par le gouvernement pour assister à cette fête ; et félicite le Comité d'organisation ; s'adressant à M. Cavaignac il lui dit qu'il est heureux de l'honneur qui lui échoit de présider à l'inauguration de la statue de l'homme éminent qui a été l'ami de sa famille. Il fait l'éloge de M. Verninac de St-Maur, comme ministre de la marine et comme gouverneur des Indes, et ajoute que, dans la petite patrie, les héritiers des noms de Cavaignac et de Verninac, sont à juste titre l'objet de la plus grande vénération car ils suivent les traditions de leurs ancêtres républicains de 48.

Il termine en levant son verre au chef de l'Etat, à M. Félix Faure, le vénéré président de la République Française.

M. Malvy prend à son tour la parole. Il cite les noms des personnages qui se sont faits excuser, parmi lesquels se trouvent M. Godin, ministre des travaux publics, sénateur de l'Inde, MM. Dellestable, Sarrazin, Decker-David, Lachière, député du Lot, etc., etc. A l'appel de ce dernier nom des murmures significatifs se font entendre.

M. Malvy regrette que les membres du gouvernement n'aient pu assister à ces fêtes.

Il remercie notre sympathique préfet, le délégué de la marine, M. Cavaignac, les députés et sénateurs de la région, les amis,

les fonctionnaires unis dans un même but, dans une même pensée.

M. Talou dit que le nom de Verninac reçoit aujourd'hui une nouvelle consécration. Il fait l'apologie de l'amiral, l'illustre ami de Cavaignac qui fut toujours l'homme du devoir, répandant la semence vivace des idées républicaines. « Les Verninac, s'écrie-t-il, naissent tous républicains et les amiraux républicains sont rares aujourd'hui, c'était un prodige de l'être à son époque. »

M. Cavaignac prend la parole. Il remercie le préfet du Lot, le maire de Souillac, les invités de l'honneur qu'on lui fait. Il se rappelle les liens qui l'unissent à la famille de Verninac qui sont pour lui non seulement des souvenirs, mais aussi des exemples.

Il rappelle la réunion faite il y a quatre ans à Souillac, où pour la première fois il exposait la réforme fiscale et il est heureux de constater que les efforts tentés par la démocratie ont été couronnés de succès, malgré le trouble et les entraves. Il supplie de ne pas désespérer de l'heure actuelle malgré le douloureux spectacle qui nous afflige. Il dit que certaines personnes trouveront des déceptions amères là où elles croient trouver la manifestation de la vérité. Il espère que d'ici peu les partis s'apaiseront, et qu'on n'arrivera jamais à séparer l'armée et le pays. Il termine en buvant à l'avenir de la République, dans un sentiment de grande confiance.

Quelques cris de Vive Brisson ! Vive la révision ! se sont fait entendre.

Le banquet a pris fin au milieu de cris formidables de Vive la République !

A 3 heures a eu lieu l'inauguration de la statue. Une estrade très vaste et magnifiquement décorée avait été installée à côté de la statue de l'amiral.

Y ont pris place toutes les autorités civiles et militaires, ainsi que les membres de la famille Raymond de Verninac.

M. Malvy a pris le premier la parole et a fait un long panégyrique de l'amiral où il s'est attaché à faire ressortir ses vertus civiles et militaires.

Ce discours a été interrompu par l'effondrement d'une partie de l'estrade officielle. Heureusement il n'y a pas eu d'accident de personnes ; on en a été quitte pour la peur et le discours a continué ; mais le brouhaha causé par une foule qui se pressait ne nous a pas permis d'entendre la fin des paroles prononcées par l'honorable maire de Souillac.

M. Cavaignac a parlé lui aussi de l'amiral. Il a pris pour thème l'amour du progrès et la grande élévation de caractère de Raymond de Verninac.

M. le sénateur de Verninac a remercié, au nom de la famille tous ceux qui ont bien voulu participer à ces fêtes et glorifier ainsi la mémoire de l'amiral Verninac.

La musique du 7^e a joué la *Marseillaise*, et le cortège s'est rendu à la Mairie où M. Cavaignac assisté de M. le Préfet et de M. de Verninac a reçu les personnes qui lui ont été présentées.

Pendant la réception une grande cavalcade bien réussie a eu lieu sur les boulevards. On a particulièrement remarqué le char de l'agriculture confectionné par M. Valat.

Un bon point également aux Cadets de Gascogne et particulièrement à Cyrano de... Souillac.

A 6 h. 1/2 un dîner intime a eu lieu chez M. Malvy, maire de Souillac, auquel assistaient MM. Cavaignac, de Verninac, M. le Préfet et quelques organisateurs des fêtes.

Dans la soirée un bal champêtre a été organisé, garçons et jeunes filles s'en sont donnés à cœur joie et ne se sont retirés qu'à une heure fort avancée.

Les boulevards enguirlandés et éclairés par des lanternes vénitienes présentaient un aspect féérique.

Souillac n'avait pas eu depuis fort longtemps, dans ses murs, une telle affluence de population, et il ne lui avait pas été donné de voir pareil entrain de la part de la jeunesse.

Les, cafés et les hôtels regorgeaient de monde.

On nous affirme que M. l'abbé Magne aurait eu le courage de prendre place sur l'estrade d'honneur et d'occuper le fauteuil réservé à M. Lachière absent. Agissait-il par délégation ?

La foule aurait crié « A bas Magne » et un mauvais parti lui aurait été fait sans la présence des agents de police !....

THÉGRA. — MM. Tournié père et fils de Loubressac, ont été déclarés adjudicataires des travaux de construction d'une mairie à Thégra, moyennant un rabais de 5 fr. 25 0/0 sur le prix du devis s'élevant à 3.550 fr.

GRAMAT. — M. Rougié François est rendu adjudicataire des fournitures nécessaires à l'éclairage de la ville, suivant procès-verbal d'adjudication du 25 septembre.

PETITE CORRESPONDANCE

B. — Nous répondrons à votre question dans le prochain numéro.

BULLETTIN FINANCIER

La liquidation s'est effectuée dans de bonnes conditions, cependant sur nos rentes, les reports ont été plus élevés que d'habitude, de la une certaine hésitation sur ces valeurs.

Le 3 0/0 se traite à 102,60 ; le 3 1/2 0/0 à 106,05 ; le Crédit Foncier est ferme à 708 ; le Crédit Lyonnais cote 858 ; le Comptoir National d'Escompte 583 et la Société Générale 550. La Banque spéciale des valeurs industrielles est en nouvelle hausse à 203.

Le Suez s'avance à 3.710

Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Au comptant, les obligations Ville de Paris 1898 2 0/0 sont recherchées à 435,50.

Les obligations des Chemins de fer Economiques sont à 409.

L'action Bec Auer se traite à 445

Les obligations des Chemins de fer Ethiopiens sont à 305.

L'Assurance sur la Vie

Les statuts de la Nationale (Vie) ne lui permettent que des placements de tout repos ; les personnes qui contractent avec elle sont donc certaines que leurs fonds ne seront jamais engagés dans des spéculations aventureuses.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36^e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain

Grand Café de Bordeaux

BOULEVARD GAMBETTA

Depuis le 15 septembre, ce café est tenu par M. JACQUES LASSUS du CAFÉ RICHELIEU.

Cet établissement se recommande à MM. les consommateurs par des consommations de tout premier choix.

CAFÉ RICHELIEU

M. ALEXANDRE MARCILHAC a l'honneur de prévenir le public que depuis le 15 septembre il a pris la direction du CAFÉ RICHELIEU.

Consommations de premier choix. — Liqueurs de 1^{re} marque. — Service irréprochable.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE Seule vraie garantie

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.
Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. Gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques tons exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.



IMPRIMERIE & JOURNAL

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus

belles plages du littoral de la Manche. — Matériel en très bon état.
Journal hebdomadaire grand format. — bi-hebdomadaire pendant la saison. Faible loyer, comprenant : Chalet d'habitation, ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bail 12 ans, avec promesse de vente.
Ecrire H. G., Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); et vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

- Chez M^o ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

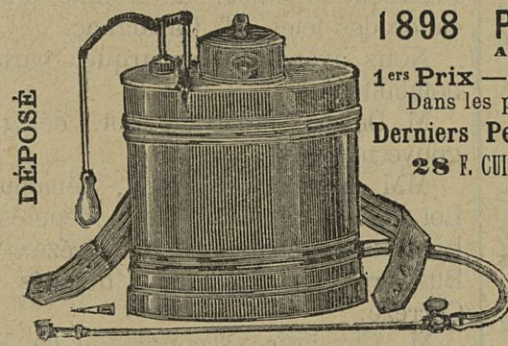


PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le *véral* Réparateur TRICAUD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. So délier des contrefaçons. — Exiger le *véral* Réparateur TRICAUD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons ornés de plats, étiquettes jaunes.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des **costumes en nouveautés françaises et anglaises**, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire
de 70 francs sur mesure
et au-dessus.
Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison. Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

II

DRAGON DE LA RÉPUBLIQUE ET CHASSEUR DE BOURBON

Celui-ci a tout lieu de redouter autant Cerracchi et Arréna que Saint-Régent et Cadoudal. Quand à la République, si elle doit finir dans un avenir prochain ce ne sera point au profit du prince exilé à Hartwell.
— Comment, interrogea le maréchal des logis, vous penseriez que le général Bonaparte?...
— Je pense que le général Bonaparte est un grand politique. Plus que personne j'admire ses talents militaires et leurs éclatants résultats, — et si comme je n'en doute pas, il sait rendre la France aussi calme, aussi prospère au dedans qu'il a su la faire respecter au dehors, je me sens tout prêt à l'aimer.
Le sous-officier asséna sur la table, en témoignage de satisfaction, un coup de poing qui fit danser la vaisselle.

— A la bonne heure ! exclama-t-il. On ne vous en demande pas davantage ! Vous voilà désormais caserné dans mon cœur entre les héros d'Arcole, des Pyramides, de Marengo et ma petite sœur Denise !
Denise !
L'émigré tressaillit violemment.
— Vous avez une sœur qui se nomme Denise ? s'informa-t-il d'une voix qui s'efforçait de maîtriser son émotion.
— Un joli nom, pas vrai ?... Eh bien, je gage que la mignonne est devenue encore plus jolie que son nom, depuis douze ans que je n'ai pas aperçut le bout de son petit museau !
La servante rentrait, apportant deux fioles poudreuses :
— Ma mie, lui intima notre militaire, vous donnerez de ma part une bouteille du même à Coliche, le conducteur. Qu'il nous laisse jaser en paix. Aussi bien, je suis son unique voyageur, et nous avons du temps devant nous pour arriver à Epinal...
Il poursuivait en débouchant un flacon.
— C'était déjà un fameux brin de fille que ma Denise, la brunette, quand je quittai les Vosges pour le 5^o dragons. Aujourd'hui, elle tire sur vingt-cinq ans. C'est une femme. Faudra songer à la marier.
Le soin qu'il mettait à débarrasser la fiole de son enveloppe de toiles d'araignée et de sa coiffe de cire rouge, l'avait empêché de remarquer le trouble qui s'était emparé de son compagnon lorsque celui-ci, lui avait entendu prononcer ce nom : Denise, — trouble du reste, que l'émigré était parvenu à dominer, après

un effort d'un instant.
Notons ici une particularité qui avait dû échapper à nos convives, mais qu'il importe de faire connaître à nos lecteurs.
La salle à manger de l'hôtel de la Poste était située au rez-de-chaussée et donnait sur la place de Charmes par une large fenêtre que l'on avait laissée ouverte à cause de la chaleur, et dont pour empêcher le soleil de pénétrer à l'intérieur, on s'était contenté de fermer les persiennes à claire-voie. Sous cette fenêtre, il y avait un banc de pierre, sur lequel les voisins de maître Antoine Renaudot venaient faire la causette le soir.
Personne ne passait à cette heure sur la place, dont le pavé luisait comme un métal fourbi : les paysans étaient aux champs, les ouvriers à leur besogne et les bourgeois à leur digestion.
A peu près à l'instant où les deux voyageurs s'étaient mis à table, un mendiant portant bâton et besace avait débouché d'une ruelle qui communiquait à la campagne. Ce mendiant, dont le bas du visage se perdait dans une barbe grisonnante et touffue, tandis que le haut disparaissait sous un chapeau de paille grossière dont les bords tenaient à la calotte par des reprises, était, en dépit de la saison, emmitouflé d'une vieille limousine de laine, par les trous de laquelle on apercevait une culotte et une blouse qui n'avaient de valeur que pour la cuve d'une papeterie.
Ce mendiant avait traversé la place d'un pas lourd et traînant, comme un homme harassé de fatigue. Il était venu s'asseoir sur le banc.

Sa tête, après avoir dodeliné à droite et à gauche, avait fini par se renverser en arrière et par s'appuyer à la persienne de la fenêtre, tandis que son chapeau, — ramené en avant et jusque sur sa barbe — l'abritait du soleil, des mouches et de tout regard indiscret. Puis il avait paru s'assoupir, comme vaincu par la température étouffante et bercé par le bourdonnement des voix des deux causeurs attablés.
III
INTER POCULA ET DAPES.
Nonobstant les appréciations de maître Antoine Renaudot, le rôti s'était trouvé cuit à point : il n'en restait guère que la carcasse, entre un buisson d'écrevisses furieusement mis à sac et un plat de truites saumonées, — les truites roses de la Moselle, — auquel l'appétit des convives avait fait une large brèche.
Les fraises de bois, les merises de la vallée de Fougerolles et les brimbelles nationales, — petites baies acres, noires et parfumées, qui poussaient dans une bruyère assez semblable au buis, sous les sapins, — couvraient la nappe, servies sur des feuilles de vigne, pèle-mêle avec les fruits confits, les gâteaux secs et les fromages piquants qui révélaient le calcul intéressé du soi-disant cordon bleu de Stanislas, — calcul dont deux bouteilles vides et une troisième à moitié pleine dénotaient la savante exactitude. En effet, il était évident que quiconque toucherait à ce complément du repas devrait, quelque sobre qu'il fût, se livrer à une ample consommation de liqueur.
(A suivre.)

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

V

— C'est vous qui avez arrêté monsieur ? Quand vous vous êtes emparé de lui, que faisait-il ?
— Il cherchait à s'enfuir.
— Comment avez-vous eu connaissance du crime ?
— Par monsieur.
Il indiqua Fernandez.
— Oui, cet homme était dans la rue, dit celui-ci, quand je m'y suis précipité... Il a pu entrer dans la cour, car j'avais laissé la porte ouverte dans mon émotion.
— Oui, c'est comme ça que je suis entré. Mais je n'ai pas osé aller plus loin, de peur que la justice n'y trouve à redire.
— Et monsieur, quand vous l'avez saisi, cherchait-il à s'échapper ?

— Il était si ému qu'il tremblait comme une feuille.
Le commissaire se tourna vers Edgar.
— Vous entendez, monsieur de Cordouan.
— Oui, monsieur.
— Si vous aviez eue la conscience tranquille, vous n'auriez pas cherché à fuir furtivement.
— Je craignais précisément ce qui m'arrive, d'être soupçonné quoique innocent.
— Pourquoi trembliez-vous ?
— Je ne tremblais pas... J'étais ému. Il y avait bien de quoi...
— Votre devoir, au lieu de chercher à fuir eût été d'attendre tranquillement la justice.
— Je le vois maintenant. Mais je n'en aurais pas été plus avancé.
— Pourquoi donc ?
— Parce que la justice est aveugle.
— Vous croyez, monsieur, fit le commissaire piqué.
— Je ne le crois pas... j'en fais la triste expérience.
— Nous saurons vous prouver le contraire. Et je vous montrerai tout à l'heure qu'elle y verra clair, la justice.
— Je le souhaite, dit tristement Edgar.
— En attendant fit le commissaire à ses agents, qu'on s'empare de cet homme, et qu'on le garde à vue.
Edgar tendit spontanément ses mains et les agents lui mirent les poucettes.
VI
Avant de poursuivre l'interrogatoire sommaire qu'il avait entamé, le commissaire voulut se rendre compte de la façon dont le crime

avait été commis, par quel instrument il avait été perpétré.
Il souleva donc le corps de la malheureuse assassinée et examina la blessure qui trouait la poitrine, une blessure nette, profonde, faite d'une main assurée et qui avait dû percer le cœur.
Edgar de Cordouan suivait ses mouvements avec une ironie au coin des lèvres.
Cela lui paraissait si insensé, cette accusation portée contre lui, qu'il n'y croyait pas encore. Il ne croyait pas que la pensée en eût pu venir sérieusement à quelqu'un.
Après tout il n'avait affaire là qu'au commissaire de police. On attendait le juge d'instruction qu'on était allé réveiller. Ce magistrat le connaissait et il ajouterait foi, lui à ses protestations.
Tout s'éclaircit.
Le jeune homme n'essayait donc plus de se défendre. Il laissait faire, persuadé qu'il n'avait rien à gagner au milieu des gens qui l'entouraient.
Le commissaire, gros homme brun, à face rouge apoplectique, avait de la peine à se remuer et à parler. Il s'essouffait facilement.
Quand il se releva, il avait les yeux injectés et soufflait comme un phoque.
Il commanda à ses agents de poser la morte sur son lit.
— Le coup, dit-il à l'un d'eux, a dû être porté par une lame semblable à une lame d'épée.
En soulevant le corps, on mit à découvert l'épée de la canne, toute teinte de sang, et

qu'Edgar avait rejetée.
— Voici l'arme ! s'écria un des policiers ; et il la tendit à son supérieur qui fit un geste de satisfaction.
— Vous voyez, dit-il, que je ne m'étais pas trompé.
Puis, se tournant vers Edgar de Cordouan, il lui demanda brusquement :
— Reconnaissez-vous cette arme ?
— Oui, Monsieur, elle est à moi.
— Ah ! firent tous les assistants en considérant de nouveau le jeune homme d'un air particulier.
— Elle est à moi, répéta Edgar. Elle était restée sur le canapé, et l'assassin a dû s'en emparer et s'en servir.
Le commissaire ricana.
— Ah ! oui, l'assassin, l'assassin imaginaire...
L'inculpé ne répondit pas.
Il jugeait que c'eût été peine perdue...
Il reprit son attitude hautaine, dédaigneuse.
Le magistrat, outré d'un tel aplomb, dit :
— Remarquez, Monsieur, que c'est une déclaration très grave que vous venez de faire.
— J'ai dit la vérité... Je n'ai pas besoin de la cacher...
— Et malgré cette nouvelle charge, vous persistez à dire que vous êtes innocent ?
— Je persiste, oui, Monsieur.
Les agents se détournèrent pour cacher un sourire...
Fernandez lui-même haussa les épaules...
(A suivre.)